

réserve et se permettent, quelquefois, de s'escrier sur les accessoires électriques, pour en voir les effets.

Bien que très-rare, ces indiscretions ne laissent pas que d'être désagréables.

Tel est l'inconvénient dont je viens de parler, et voici l'anecdote à laquelle il a donné lieu.

Un jour, Jean, le jardinier de la maison, travaillait près de la porte d'entrée; il entend quelque bruit de ce côté, et voit bientôt un flâneur de notre cité Blésoise qui, après avoir fait manœuvrer le marteau, s'amusa à ouvrir et à fermer la porte, sans s'inquiéter du trouble qu'il portait à la maison.

Sur une remontrance que lui fait l'homme de service, l'important se contenta de dire pour sa justification :

« Ah ! oui, je sais ; ça sonne là-bas. Pardon ! je voulais voir comment ça fonctionnait.

—S'il en est ainsi, monsieur, c'est bien différent, reprend le jardinier d'un ton de bonhomie affectée ; je comprends votre désir de vous instruire et je vous demande pardon, à mon tour, de vous avoir dérangé dans vos observations. »

Sur ce, sans paraître remarquer l'embarras de son interlocuteur, Jean retourne à son ouvrage en continuant de jouer l'indifférence la plus complète. Mais Jean est un malin dans la double acception du mot ; il ne se trouve pas suffisamment satisfait, et s'il refoule au fond de son cœur son reste de mécontentement, c'est pour avoir une plus grande liberté d'esprit dans un projet de représailles qu'il vient de concevoir et qu'il se propose de mettre, le jour même, à exécution.

Vers minuit, il se rend à la demeure du personnage ; il se pend à sa sonnette et carillonne de toute la force de ses poignets.

Une fenêtre s'entr'ouvre au premier étage ; puis, par son entrebaillement, paraît une tête coiffée de nuit et empourprée par la colère.

Jean s'est muni d'une lanterne ; il en dirige les rayons vers sa victime :

« Bonsoir, monsieur, lui dit-il d'un ton ironiquement poli, comment vous portez-vous ? »

—Que diable avez-vous donc à sonner ainsi à pareille heure ? répond la tête d'une voix courroucée.

—Oh ! pardon, monsieur, reprend Jean en paraphrasant certaine réponse de son interlocuteur ; oui, je sais, ça sonne là haut, mais je voulais voir si votre sonnette fonctionnait aussi bien que le marteau du *Prieuré*. Bonsoir, monsieur ! »

Il était temps que Jean s'éloignât ; le monsieur était allé chercher, pour la lui jeter sur la tête..... une vengeance de nuit.

Pour conjurer cette petite misère, je plaçai sur ma porte un avis engageant chacun à ne pas toucher au marteau sans nécessité. Avis inutile ! il y avait toujours une nécessité pour frapper, c'était celle de satisfaire une ou plusieurs curiosités. Ne pouvant échapper à ces persistantes indiscretions, je pris le parti de ne plus m'en taquiner et de les regarder au contraire comme un succès que m'attiraient mes procédés électriques.

Je n'eus qu'à me féliciter, plus tard, de ma conciliante détermination : car, soit que la curiosité locale se fût éteinte, soit toute autre cause, les importunités cessèrent d'elles-mêmes, et maintenant, il est fort rare que le marteau soit soulevé dans un autre but que celui de pénétrer dans ma demeure.

Mon *concierge électrique* ne me laisse donc plus rien à désirer. Son service est des plus exacts ; sa fidélité est à toute épreuve ; sa discrétion est sans égale ; quant à ses appointements, je doute qu'il soit possible de moins donner pour un employé aussi parfait.

Voici maintenant certains détails sur un procédé à l'aide duquel je parviens à assurer à mon cheval l'exactitude de ses repas et l'intégrité de ses rations.

Il est bon de dire que ce cheval est une jument, bonne et douce fille quasi-majeure, qui répondrait au nom de Fanchette, si la parole ne lui faisait défaut.

Fanchette est affectueuse et même caressante ; nous la regardons presque comme une amie de la maison, et c'est à ce titre que nous lui prodiguons toutes les douceurs qu'il lui est donné de goûter dans sa condition chevaline.

Ce petit préambule fera comprendre ma sollicitude à l'endroit des repas de notre chère bête.

Fanchette a une personne affectée à son service de bouche ; c'est un garçon fort honnête qui, en raison même de sa probité, ne se formalise aucunement de mes procédés.....électriques.

Mais avant ce serviteur, j'en avais un autre. C'était un homme actif, intelligent et qui s'était passionné pour l'art cultivé, jadis, par son patron. Il ne connaissait qu'un seul tour, mais il l'exécutait avec une rare habileté. Ce tour consistait à *changer mon avoine en pièces de cinq francs*.

Fanchette goûtait peu ce genre de spectacles, et, faute de pouvoir se plaindre, elle se contentait de protester par des défaillances accusatrices.

Cet escamotage étant bien constaté, je donnai le compte à mon artiste, et me décidai à distribuer moi-même à Fanchette son picotin réconfortant.

Je dis moi-même ; c'est beaucoup avancer, car, je dois le confesser, si ma bête eût dû compter sur mon exactitude pour faire ses repas à heure fixe, elle eût pu éprouver quelques déceptions à ce sujet.

Mais n'ai-je pas dans l'électricité et la mécanique des auxiliaires intelligents et sur le service desquels je puis compter ?

L'écurie est distante d'une quarantaine de mètres de la maison. Malgré cet éloignement, c'est de mon cabinet de travail que se fait la distribution. Une pendule est chargée de ce soin, à l'aide d'une communication électrique. Ces fonctions ont lieu trois fois par jour et à heure fixe. L'instrument distributeur est de la plus grande simplicité : c'est une boîte carrée en forme d'entonnoir, versant le picotin dans des proportions réglées à l'avance.

Mais ! me dira-t-on, ne peut-on pas enlever au cheval son avoine aussitôt qu'elle vient de tomber ?

Cette circonstance est prévue, le cheval n'a rien à craindre de ce côté, car la détente électrique qui fait verser l'avoine ne peut avoir son effet qu'autant que la porte d'écurie est fermée à clef.

—Mais le voleur ne peut-il pas s'enfermer avec le cheval ? —Cela n'est pas possible, attendu que la serrure ne se ferme que du dehors.

—Alors, on attendra que l'avoine soit tombée pour venir la soustraire.

—Oui, mais alors on est averti de ce manège par un carillon disposé de manière à se faire entendre au logis, si on ouvre la porte avant que l'avoine soit mangée par le cheval.

Il y a aussi mon pauvre jardinier que je tourmente bien

avec mon électricité. Croirait-on qu'il ne peut pas chauffer ma serre au-delà de dix degrés de chaleur ou laisser baisser la température au-dessous de trois degrés de froid, sans que j'en sois averti.

Le lendemain matin, je lui dis : Jean, vous avez trop chauffé hier soir ; vous grillez mes géraniums ; ou bien : Jean, vous risquez de geler mes orangers ; le thermomètre est descendu, cette nuit, à trois degrés au-dessous de zéro.

Jean se gratte l'oreille, ne répond pas ; mais je suis sûr qu'il me regarde comme sorcier.

Cette disposition thermo-électrique est également placée dans mon bûcher pour m'avertir du moindre commencement d'incendie.

Nous nous plaisons souvent à tirer au pistolet. Nous avons pour cela un emplacement fort bien organisé. Mais au lieu de la renommée traditionnelle, le tireur qui fait mouche, voit soudain paraître au-dessus de sa tête une couronne de feuillage. La balle et l'électricité luttent de vitesse dans ce double trajet ; ainsi, bien qu'on soit à vingt mètres du but, le couronnement est instantané.

Permettez-moi, lecteur, de vous parler encore d'une invention à laquelle l'électricité est tout-à-fait étrangère, mais que je crois devoir, toutefois, vous intéresser : Dans mon parc, se trouve un chemin creux que l'on se voit, quelquefois, dans la nécessité de traverser. Il n'y a, pour cela, ni pont ni passerelle. Mais sur le bord de ce ravin l'on voit un petit banc ; le promeneur y prend place et il n'est pas plus tôt assis qu'il se voit subitement transporté à l'autre rive.

Le voyageur met pied à terre et le petit banc retourne de lui-même chercher un autre passager.

Cette locomotion est à double effet : il y a une même voie aérienne pour le retour.

Après avoir lu cette description, et sachant que les Prussiens ont ravagé Blois et ses environs, on a bien raison de me sembler de s'inquiéter du sort de l'aimable magicien-écrivain et de ce qu'est devenu le *prieuré* ou la maison de l'*Attrapé*, comme disait Dautan jeune.

A. N. MONTPETIT.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Après la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie et la conclusion de la paix, l'assemblée nationale s'est occupée du siège du gouvernement. L'intention de la Chambre et des ministres d'aller à Versailles et à Fontainebleau, a achevé de soulever la colère des Parisiens. Tous les jours de la semaine dernière on s'est attendu à une révolution. Cent bataillons de gardes nationaux, retranchés sur les hauteurs de Montmartre avec un grand nombre de canons et plusieurs mitrailleuses étaient près à la lutte.

La prudence du gouvernement, l'énergie de Vinoy, commandant militaire de Paris et la popularité du général d'Aurelles de Paladine, récemment nommé chef de la garde nationale, ont heureusement fait échouer les projets des séditionnaires.

Ceux-ci ont consenti à mettre bas les armes, à condition que l'on respecte leur organisation et que l'on continue de donner un franc cinquante par jour à chacun de ses membres jusqu'à ce que l'ouvrage ait recommencé.

Le 9, après des discussions violentes, et un discours éloquent du président de la république, M. Thiers, l'assemblée rejeta par un vote de 407 contre 105 un amendement demandant que le gouvernement soit transféré à Paris, et la proposition pour le transférer à Versailles a été adoptée par un vote de 406 contre 104.

La première séance publique de l'assemblée aura lieu à Versailles, le 20 mars.

L'apaisement des gardes nationaux n'a pas écarté tous les dangers de l'anarchie. Ce sont les rouges qui menacent de nouveau la France et Paris en particulier des horreurs de la guerre civile.

Il propose la formation d'une nouvelle république avec Victor Hugo comme président, Garibaldi comme ministre de la guerre, et Blanc, Rochefort et Flourens comme ministres.

Ce n'est plus seulement la république qu'il faut à ces gens là, c'est le socialisme ; ce n'est plus Favre, Thiers, Pelletan ni même Gambetta qu'il leur faut, non, ces hommes là ont trop de bon sens ; ce sont des maniaques qu'ils veulent voir à la tête de la France, des étrangers même, Garibaldi, ministre de la Guerre ! Ils vont peut-être, réussir pendant quelque temps, mais leur règne ne peut durer, car les honnêtes gens de tous les partis se réuniront sans doute pour sauver la France. Déjà le général Vinoy a lancé un ordre suspendant la publication du *Vengeur*, du *Mot d'Ordre*, du *Cri du peuple*, de la *Caricature*, du *Père Duchesne* et de la *Bouche de Fer*.

La publication de nouveaux journaux politiques ou d'économie sociale, est défendue.

Les émeutiers du 10 décembre ont été traduits devant un conseil de guerre.

Blanqui, Flourens, Firaude et Aurille ont été condamnés à mort pour contumace ; Gaupit à deux ans d'emprisonnement et Vullès à six mois. Les autres émeutiers ont été acquittés.

On dit que Napoléon a protesté contre la déposition de sa dynastie par l'assemblée nationale. « Ce corps, déclare-t-il, n'a été créé que pour conclure la paix, et en agissant comme il l'a fait, il a excédé ses pouvoirs. Je ne me soumettrai qu'à un plébiscite, base de tout droit public, et à cela seulement. »

Ducrot, Chanzy et Faidherbe travaillent, dit-on, pour la restauration de l'empire.

Il se tient beaucoup de réunions bonapartistes dans les provinces.

Thiers va bientôt dissoudre l'assemblée et en appeler au peuple pour qu'il décide la forme future du gouvernement.

On dit que Trochu est devenu fou et que Rochefort est mort subitement d'une maladie de cœur ; mais ces nouvelles ne paraissent pas certaines.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

M. Levisconte, M. P. pour Richmond, Nouvelle-Ecosse, est mort au Cap Breton, mercredi dernier.

Les chaloupes de sauvetage, de l'institution nationale britannique ont sauvé 503 vies pendant l'année 1870.

Le dernier recensement montre qu'il y a en Pologne 5,786, 369 âmes, dont plus d'un million appartiennent à la race juive.

L'Etat du Maine offre gratuitement aux émigrés Suédois qui voudront s'y établir une terre de 100 arpents et l'exemption de toute taxe jusqu'en 1876.

NOUVELLE ÉLECTORALE.—M. Michel LeBel, de Kamouraska, se présente dans le comté de Kamouraska en opposition à M. Roy, comme candidat de l'opposition.

On dit que M. Brown a l'intention de faire une forte contestation à M. Beaty aux prochaines élections de Toronto Est, pour la Chambre des Communes.

Dimanche dernier, M. Gauthier, avocat, de Sorel, a posé sa candidature à St. Robert, pour la chambre locale, en opposition à M. Gelinias.

On écrit d'Ottawa :

M. Louis-Honoré Fréchette est arrivé en cette ville, venant de Chicago. Il doit aller résider à Québec.

On ajoute qu'il doit se présenter à Lévis en opposition au Dr. Blanchet.

Dimanche dernier, dit le *Constitutionnel*, M. Boudreault s'est rencontré avec M. Gaudet, à St. Angèle de Laval. Il paraît que M. Boudreault avait été invité, samedi soir, à parler, par un citoyen de cette paroisse ; mais il n'avait pas été question de M. Gaudet pour ce jour-là. De sorte que ce monsieur et plusieurs de ses amis paraissaient ménager une surprise à M. Boudreault, car ils ne parurent qu'à l'issue de la messe.

Québec, 7 mars.—Dans l'après-midi de samedi, une foule compacte se pressait dans l'église St. Roch pour assister aux exercices de la retraite, lorsque tout à coup, une femme s'affaissa sur elle-même ; on s'empressa autour d'elle pour la relever, mais on ne put que constater sa mort. Madame Tessier, c'est le nom de cette femme, était âgée de 55 ans. On dit qu'elle était depuis longtemps, atteinte d'une maladie du cœur.

NOUVELLE RELIGIEUSE.—La consécration de Mgr. Taschereau sera présidée par Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, assisté de Mgrs. Lafleche et Larocque. Mgr. Langevin fera le sermon de circonstance.

On lit dans le *Nouveau Monde* :

M. le commandeur O. Bernicet a acquis ce matin la propriété de l'église de la Trinité, rue Gosford, pour la somme de \$9,000. Nous apprenons avec plaisir qu'il la destine à une institution religieuse.

On dit que cette institution religieuse est l'Union Catholique.

A Toronto on commence à préparer les vaisseaux dans le port pour l'ouverture de la navigation. Comme la baie est déjà presque libre de glace, on espère qu'elle aura lieu plus de bonne heure qu'à l'ordinaire.

On parle de fonder une manufacture de savon à St. Hyacinthe. A la tête de la compagnie qui travaille à la réussite de ce projet se trouvent MM. J. A. Chicoine, S. Roy, L. Beaudry, J. E. Perrault, N. A. Boivin, S. Boivin, E. Leclerc, A. Kéroack et J. A. Laferrrière.

Le règlement accordant \$200,000 au chemin de fer de colonisation du nord adopté par le conseil du Comté d'Ottawa, dernièrement, porte pour conditions que Montréal devra donner un million, et que lorsque \$300,000 auront été dépensés dans le comté d'Ottawa pour la construction du chemin, \$100,000 seront payées, et le reste quand la voie sera terminée jusqu'à Aylmer.

On dit que l'habile Rédacteur du *Naturaliste Canadien*, M. l'abbé Provancher, doit faire un voyage à la Floride en compagnie de M. l'abbé Doherty, l'un et l'autre pour chercher un climat qui puisse rétablir leur santé affaiblie. Ils partiront, nous dit-on, dans quelques jours.

Le *Times* de Londres annonce sur autorité que le mariage de son Altesse Royale la Princesse Louise avec le Marquis de Lorne, sera célébré le 21 Mars au Château de Windsor, et que la cérémonie, quoique accomplie dans la chapelle de St. George, aura le même caractère que celle de Son Altesse Royale la Princesse Hélène, qui a eu lieu dans la chapelle privée du château.

BAL.—Les célibataires de Montréal prennent actuellement de grandes mesures pour donner un bal splendide après le carême. S'il nous est permis de juger d'après le nombre de souscripteurs et le montant de souscriptions, nous pouvons dire que cette soirée sera l'une des plus magnifiques que Montréal ait vues depuis nombre d'années.—*Minerve*.

L'appel porté en Angleterre, dans la célèbre cause Morrison et Dambourgès, a été débouté le vingt-et-un de février par le Conseil Privé de Sa Majesté.

Ainsi les jugements rendus par les Juges de la Cour d'appel de ce pays, en faveur des Dames Dambourgès, se trouvent confirmés définitivement. Il paraît que M. Piché est bien content.

LE FAMEUX PROCES GUGY vs BROWN.—Les jurys ont rendu leur verdict dans cette célèbre affaire qui attirait l'attention de tous par sa nouveauté et par son importance. Pendant 18 jours, l'enquête s'est continuée sans trêve et il a fallu beaucoup de patience à Son Honneur le juge Taschereau et aux jurys pour entendre d'un bout à l'autre ces témoignages interminables. La poursuite a été habilement conduite, et le succès qu'on remporta M. Guky et M. G. Amyot, tout jeune avocat, leur font beaucoup d'honneur, surtout lorsqu'ils avaient à lutter contre des défenseurs aussi distingués que MM. Bossé, Holt & Parkin. M. le juge Taschereau a particulièrement félicité le jeune conseil de sa perspicacité, de sa modération et de sa science de la procédure légale. Les jurys après une délibération de 2½ heures ont rendu leur verdict contre Brown, accordant 17,976 piastres au colonel Guky, pour dommages intéréssés encourus par le demandeur, à la suite de poursuites malicieuses et futiles.—*Courrier du Canada*.